

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 3: Le choix d'une profession

Artikel: De l'existence de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Autor: Savoye, Frédéric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De l'existence de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

A la suite de la mise en place d'organismes économiques et sociaux relevant des cantons de Berne et du Jura, d'aucuns peuvent penser que le rôle de notre association se résume aujourd'hui à la partie congrue.

Il n'en est rien : dans le cadre de sa restructuration, l'Association pour la défense des intérêts jurassiens a lancé un défi !

Il est vrai que les structures constituées par les collectivités publiques permettent l'extension de pouvoirs et de contrôles donnant aux cantons une meilleure maîtrise du pilotage à effectuer aujourd'hui, en rapport avec les buts poursuivis. On peut se demander cependant si ces structures étatiques, d'où l'initiative est parfois absente, n'aboutissent pas, paradoxalement, à paralyser dans certains cas tout développement, en empêchant les forces créatrices privées d'agir.

En effet, le sens de la novation, de l'invention et de la création – qui apparaissent comme indispensables pour la découverte de voies nouvelles – sont, à vrai dire, souvent l'œuvre d'initiatives spontanées et individuelles, dont il faut faciliter l'éclosion.

Par ailleurs, une politique, sur le plan cantonal, n'est pas nécessairement en cause lorsqu'on doit déterminer, au niveau d'une région, notamment, ce qui est en retard et ce qui est vraiment porteur d'avenir.

Ce sont les personnes en prise directe avec la réalité quotidienne et les problèmes qui leur sont propres qui sont, à n'en pas douter, le mieux à même de poser un diagnostic et de suggérer des solutions.

Ces tâches d'animation et d'initiative reviennent à une association libre de toute contrainte bureaucratique et plus proche des pulsions d'une région, association dont les membres sont animés de la volonté de trouver des voies nouvelles.

Certes, aujourd'hui, pour notre association restructurée, la compréhension des réalités et des besoins actuels de notre région ne deviendra orientation concrète qu'une fois définies les transformations à conduire. Ce travail a commencé.

Aussi, pour que des réponses puissent être apportées aux aspirations profondes des habitants de la région jurassienne, notre association s'applique actuellement à saisir cette réalité. C'est à partir d'elle que le sens de la marche, au niveau de la région jurassienne, pourra le mieux se définir.

Le président